

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le 12 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 6 avril 2018, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CLAEYS, GENAILLE, GILLES, MARTIN, MELCHIOR, MONNEREAU, PAIN, ROCA, Messieurs ARTIGUE, DAVID, GUSTAVE, OTAL, RUBIO, VALLARD.

Etaient absents et représentés : Ont donné pouvoir : Mme CHÊNE à Mme GILLES, M. ANDREU à Mme GENAILLE.

Le compte rendu de la séance du 5 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur GUSTAVE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Budget primitif 2018 de la commune
- Vote des taux d'imposition
- Budget primitif 2018 du service assainissement
- Autorisation d'engagement des dépenses au compte Fêtes et Cérémonies
- Demande de subvention au Conseil Régional pour l'aménagement du trottoir avenue Bellevue
- Création de postes d'adjoint technique non titulaire
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine non titulaire
- Réactualisation du coût des travaux divers au groupe scolaire
- Réactualisation du prix d'achat du minibus
- Questions diverses

2018-13 – BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget de la commune et donne lecture des propositions aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

- Section de fonctionnement

Monsieur VALLARD détaille les subventions de fonctionnement et précise qu'elles ont été calculées cette année en fonction du nouveau règlement d'attribution.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 623 572 €.

- Section d'investissement

Monsieur le Maire détaille en dépenses les acquisitions et travaux prévus par opération d'investissement.

En recettes, il présente l'excédent reporté, l'affectation du résultat de fonctionnement, les subventions attendues et rappelle l'emprunt contracté.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 232 423,90 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2018 de la commune

2018-14 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Pour équilibrer le Budget 2018 de la Commune, le Produit Fiscal doit s'élever à la somme de 959 696 €, ce qui nécessite une augmentation des taux de 3%.

Le Conseil Municipal décide par 16 voix pour et une voix contre (Mme CLAEYS) les taux suivants :

Taxe d'habitation	13,60 %
Taxe Foncier Bâti	15,88 %
Taxe Foncier Non Bâti	140,70 %

2018-15 - BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture des propositions budgétaires pour l'exercice 2018.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 210 031 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 707 538,52 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2018 du service assainissement

2018-16 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES AU COMPTE FÊTES ET CÉRÉMONIES

Le Conseil Municipal autorise l'engagement des dépenses au titre des fêtes et cérémonies suivantes :

- Spectacles, animations, cérémonies et manifestations de la commune
- Manifestations associatives
- Mariages, naissances, décès et événements exceptionnels
- Fêtes de fin d'année
- Réunions de travail

2018-17 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR L'AMÉNAGEMENT DU TROTTOIR AVENUE BELLEVUE

Monsieur le Maire rappelle que l'opération de réalisation d'un trottoir le long de l'avenue Bellevue a pour finalité de faciliter l'accès par un cheminement doux au nouveau pôle d'attractivité représenté par le supermarché et la pharmacie.

Il précise que cet investissement pourrait peut-être recevoir l'aide du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

2018-18 – CRÉATION DE POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL NON TITULAIRE POUR LE SERVICE ENTRETIEN.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer des postes d'Adjoint Technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service entretien :

- 1 poste d'adjoint technique territorial (1^{er} échelon du grade) du 16 avril 2018 au 6 juillet 2018 pour 16 heures hebdomadaires.

- 1 poste d'adjoint technique territorial (1^{er} échelon du grade) du 30 avril 2018 au 6 juillet 2018 pour 16 heures hebdomadaires.
- 1 poste d'adjoint technique territorial (1^{er} échelon du grade) du 1^{er} mai 2018 au 31 octobre 2018 pour 32 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la création des postes dans les conditions ci-dessus exposées.

2018-19 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL NON TITULAIRE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Technique pour faire face temporairement à un accroissement saisonnier de travail aux services techniques.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** la création d'un poste d'Adjoint Technique non titulaire à temps complet du 22 mai 2018 au 13 juillet 2018.

2018-20 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE NON TITULAIRE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il conviendrait de renouveler ce poste.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** l'ouverture d'un poste d'Adjoint du Patrimoine non titulaire à temps non complet 20 heures hebdomadaires pour un an à compter du 6 juin 2018.

2018-21 - RÉACTUALISATION DU COÛT DES TRAVAUX DIVERS AU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Assemblée a approuvé dans sa dernière séance les travaux suivants dans le groupe scolaire :

- 1- Transformation d'un local d'archivage en toilettes extérieures dans la cour de l'école élémentaire
- 2- Rehausse de la clôture d'enceinte de l'école élémentaire
- 3- Installation d'un système d'alarme PPMS dans le groupe scolaire

Il s'avère que le montant initial du devis de l'entreprise RENOVATION ET CONSTRUCTION (travaux des toilettes extérieures) doit être réévalué.

Monsieur le Maire présente, à cet effet, les montants suivants avec le devis réactualisé:

RENOVATION ET CONSTRUCTION	10 279,27 € HT
MENUISIER DESIGN RAYNAUD.....	7 200,00 € HT
DELTA 2S.....	<u>10 500,00 € HT</u>
TOTAL	27 979,27 € HT

Le Conseil Municipal donne son accord pour le montant réactualisé de ces travaux et demande que le Conseil Départemental soit informé de cette modification.

2018-22 - RÉACTUALISATION DU COÛT D'ACHAT DU MINIBUS

Lors du dernier conseil, l'achat du minibus avait été validé pour un montant de 25 608 € TTC. Cet achat auprès d'un mandataire présentant des difficultés au plan administratif, une nouvelle prospection a été lancée.

Un nouveau devis a été établi par le garage SOMEDA à Toulouse pour un prix HT de 22 395,63 € soit 26 500 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le montant réactualisé de cette acquisition.

QUESTIONS DIVERSES

- **Avancement des travaux de révision du PLU**

Monsieur le Maire donne le compte rendu du séminaire de travail avec le bureau d'études qui s'est déroulé ce jour même. La matinée était consacrée au diagnostic mutualisé et l'après-midi aux tables rondes par commune.

Les thèmes étudiés étaient : les dynamiques de développement et de production de chaque commune – l'identification des différents cadres de vie (formes urbaines et paysagères) – les besoins démographiques avec calcul du point mort ou d'équilibre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.